

Courrier arrivé le :

20 JUL 2023

Centre de Gestion FPT 14
ACCUEIL



TRIBUNAL ADMINISTRATIF
DE CAEN

**DECISION DU 10 JUILLET 2023
PRESIDENCE DES CONSEILS DE DISCIPLINE
COMPETENTS POUR LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DU CALVADOS**

LE PRESIDENT DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE CAEN

VU la loi n° 94-1134 du 27 décembre 1994, notamment son article 19 modifiant la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 relative à la fonction publique territoriale ;

VU le décret n° 89-677 du 18 septembre 1989 relatif à la procédure disciplinaire applicable aux fonctionnaires territoriaux, modifié par les décrets n° 93-1345 du 28 décembre 1993 et n° 96-1040 du 2 décembre 1996 ;

VU la décision du 3 octobre 2022 portant désignation du président des conseils de discipline pour la fonction publique territoriale du département du Calvados ;

DECIDE :

ARTICLE 1^{er} : Madame Audrey MACAUD, présidente au Tribunal administratif, est désignée comme présidente titulaire des conseils de discipline compétents pour la fonction publique territoriale du département du Calvados.

ARTICLE 2 : Madame Céline ABSOLON, première conseillère, et Mme Valérie CREANTOR, conseillère, sont désignées en qualité de présidentes suppléantes.

ARTICLE 3 : La présente décision prend effet à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture du Calvados.

ARTICLE 4 : Copie de cette décision sera transmise à Madame Audrey MACAUD, à Mme Céline ABSOLON, à Mme Valérie CREANTOR, au Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Calvados, qui en assurera la publicité par la voie d'affichage dans ses locaux et en adressera une ampliation à chacune des collectivités territoriales et établissements publics non affiliés de leur ressort et au préfet du Calvados, notamment pour publication au recueil des actes administratifs.

Fait à Caen, le 10 juillet 2023.

Le Président
du Tribunal Administratif de Caen,


H. GUILLOU